

Les défaillances d'entreprises sont systématiquement supérieures à 2021 depuis le début de l'année 2022, selon les statistiques hebdomadaires de la Banque de France. Une nette augmentation a été remarquée la dernière semaine.

Marc Sanchez, Secrétaire général du SDI, déclare : « *Nous alertons les pouvoirs publics depuis plusieurs mois sur la forte dégradation des conditions d'exercice de leur activité par les petites entreprises. A la cinquième vague de Covid a succédé la guerre en Ukraine qui a renforcé la restriction de consommation dans les commerces physiques selon notre dernière enquête. La reprise des défaillances d'entreprises n'est que la partie émergée de l'iceberg. Depuis le début de l'année, nous constatons une augmentation de 35% des cessations volontaires d'activité avec près de 76.000 chefs d'entreprise qui ont baissé les bras au constat qu'ils n'auraient aucun soutien de la part des pouvoirs publics comme l'a démontré le Plan de résilience.*

*Pour préserver l'avenir, nous demandons un allongement de droit de la durée de remboursement du PGE d'au moins deux années ainsi qu'un nouvel étalement des charges sociales et fiscales sur 12 à 36 mois. Ces mesures ne coûtent rien à l'État et lui éviterait même de devoir rehausser fortement ses projections de défaillances sur les PGE alors que 45% des entreprises n'ont pas encore entamé le remboursement de ce prêt »*